Objectifs

Offrir un accueil de qualité et un égal accès des enfants à l'école publique, continuer à accueillir les enfants de 2 à 3 ans.

La ville de Quimper prend directement les inscriptions scolaires paur les 20 groupes scolaires et écoles publiques de son territoire, ceci dans le cadre de périmètres scolaires géographiquement cohérents.

Ces modalités permettent d'équilibrer les effectifs scolaires et visent à offrir un accueil équitable de tous les enfants entre les différentes écoles de la ville.

QUIMPER GUIDE PRATIQUE

W.QUIMPER.BZH

ENTRÉE SCOLAIRE 2021-202



WWW.QUIMPER.B7

QUIMPER GUIDE PRATIQUE

COLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

INSCRIPTIONS À L'HÔTEL DE VILLE : À PARTIR DU 8 MARS 20

Rentrée scolaire





Inscriptions

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2021 dans une école publique quimpéroise, en élémentaire ou en maternelle? Rendez-vous à l'accueil central de l'hôtel de ville, à partir du 8 mars 2021 Un certificat d'inscription vous sera remis et vous serez invité(e) à prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école qui procédera à l'admission de votre enfant.

Enfants concernés

- Les enfants n'ayant jamais été scolarisés.
- Les enfants venant d'une autre commune et qui feront leur première rentrée scolaire à Quimper.
- Les élèves changeant d'école à Quimper, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée de la ville.

Inscription d'un enfant de moins de 3 ans

▶ Seuls peuvent être inscrits pour la rentrée scolaire les enfants avant 2 ans accomplis à la date de la rentrée. L'admission, quant à elle, n'est possible et effective qu'en fonction de la capacité d'accueil de l'école choisie. Les enfants de 3 ans et plus y sont accueillis prioritairement. Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans.

Passage de l'école maternelle à l'école élémentaire

- ▶ Si l'enfant poursuit sa scolarité dans le même groupe scolaire quimpérois, vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir. L'admission en CP est traitée directement par les directeurs ou directrices de l'école.
- Les écoles maternelles isolées sont rattachées à un groupe scolaire. Les enfants scolarisés dans une des écoles ci-dessous seront naturellement inscrits en CP dans le groupe scolaire de rattachement :
 - école maternelle du Bourg de Penhars > école primaire de Kerjestin
 - école maternelle du Quinquis > école primaire Léon Blum
 - école maternelle du Petit Parc > école primaire Kergoat-ar-Lez

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour l'inscription scolaire

- Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- Un justificatif de domicile
- Si votre enfant est déià scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école

Pour l'inscription aux temps périscolaires (matin, soir, restauration)

- Une attestation médicale certifiant que l'enfant satisfait aux obligations vaccingles
- ▶ Une attestation CAF sur laquelle figure le quotient
- Pour les non allocataires CAF. l'avis d'imposition de 2020 relatif aux revenus de 2019 _____
- ▶ Une copie du jugement le cas échéant

OÙ?

À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE **DE QUIMPER** 44 PLACE SAINT-CORENTIN TÉL. 02 98 98 89 81

HORAIRES D'OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-18H LE SAMEDI 9H-12H

Des écoles réparties sur 6 périmètres

Afin de garantir un meilleur équilibre dans les effectifs scolaires, la ville de Quimper met en place une sectorisation adaptée aux enjeux quimpérois. Les écoles maternelles (M) et élémentaires (E) sont réparties sur six périmètres fondés sur les habitudes de déplacement des familles.

L'inscription des élèves s'effectue dans une école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile du ou des responsables léaaux.

POUR CONNAÎTRE VOTRE PÉRIMÈTRE DE RATTACHEMENT

CONSULTEZ LA CARTE EN LIGNE À L'ADRESS **SUIVANTE: HTTPS:/** WWW.QUIMPER.BZI 518-INSCRIPTIONS



Léon Goraguer (M) + (E) Frédéric Le Guyader (M) + (E) Jacques Prévert (M) + (E) + (B) (classes bilinaues français/breton)

CENTRE

Yves Le Manchec (M) + (E) + (B) (classe bilingue français/breton) Jean Monnet (M) + (E) Ferdinand Buisson (M) + (E) Paul Grimault / Stank Ar C'Hoad (M) + (E)

PENHARS

Penanguer (M) + (E)Paul Langevin (M) + (E) Kerjestin (M) + (E) Bourg de Penhars (M)

KERVILIEN

Kervilien (M) + (E)

SUD

Victor Hugo (M) + (E) Émile Zola (M) + (E)

SUD-EST

Edmond Michelet (M) + (E) (projet d'ouverture d'une classe bilingue français/ breton) Kergoat-ar-Lez (M) + (E) Petit Parc (M) Léon Blum (M) + (E) Pauline Kergomard (M) + (E) Quinquis (M)

Vous souhaitez inscrire votre enfant hors de votre périmètre, des dérogations sont toujours possibles

- ▶ Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de votre périmètre, vous devez retirer un formulaire de demande de dérogation lors de votre démarche d'inscription en mairie centre ou le télécharger sur le site Internet. Votre demande doit être motivée et accompagnée des pièces justificatives.
- Elle est examinée par une commission des dérogations mise en place pour statuer sur les situations particulières. Une dérogation de plein droit est accordée aux familles ayant un premier enfant déjà scolarisé dans l'école ou le groupe scolaire demandé.
- ► Attention : l'octroi de la dérogation ne constitue pas un droit, mais une simple faculté accordée au regard des motifs de la demande, de l'exigence de l'intérêt général et sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante dans l'école demandée.

DOCUMENTS À FOURNIR

✓ Une attestation d'employeur

- ▶ Une attestation de mode de aarde
- Un certificat médical ou tout autre documen

Vous n'habitez pas Quimper, mais vous souhaitez inscrire votre enfant à Quimper dans une école publique

Vous avez la possibilité d'émettre deux choix parmi l'ensemble des écoles publiques de Quimper. La ville de Ouimper inscrira alors l'enfant dans l'une des écoles souhaitées en fonction de sa capacité d'accueil.

Vous n'êtes pas concerné par cette sectorisation

- Si votre enfant est affecté en classe Ulis école.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant en classe bilingue français/breton à l'école Jacques Prévert ou à l'école Yves Le Manchec (projet d'ouverture d'une classe bilingue français/breton à l'école Edmond Michelet).

+ DE RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DE L'ÉDUCATION **ET DE L'ENFANCE** TÉL. 02 98 98 87 27 WWW.QUIMPER.BZH